



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3031

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes suscitées par le risque de reactivation du projet de réforme de l'institution judiciaire envisagé en 1991 par M. Henri Nallet, alors garde des sceaux, ministre de la justice. Alors que la situation exige plutôt une multiplication de cette institution, cette réforme aurait entraîné la suppression de nombre de juridictions par la départementalisation des tribunaux de grande instance et la régionalisation des cours d'appel. En Moselle, elle aurait impliqué la disparition des TGI de Thionville et Sarreguemines et, le cas échéant, de la cour d'appel de Metz. Il lui demande de lui indiquer l'avenir qu'il entend donner à la réforme envisagée en 1991, ainsi que de lever les ambiguïtés et dissiper les inquiétudes sur la pérennité des juridictions précitées.

Texte de la réponse

S'il est probable qu'à terme une révision d'ensemble de la carte judiciaire devra être mise à l'étude, cette action n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Les inquiétudes rapportées par l'honorable parlementaire sont sans fondement car rien ne permet d'anticiper sur ce que seraient les conséquences de cette réflexion pour les juridictions de Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3031

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1796

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 521